

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 août 1845.

ANGLETERRE.

Dans la dernière séance du parlement, lord John Russell, le chef du parti whig, a saisi le moment où la chambre des communes allait se former en comité des subsides pour appeler l'attention de l'assemblée sur la situation du pays ; c'est là un usage parlementaire auquel l'opposition manque rarement de se conformer, quel que soit le parti qui soit au pouvoir. C'est une occasion toute simple d'examiner la conduite du cabinet, et il est naturel de ne pas la laisser échapper ; ce n'est plus un combat, c'est une critique par laquelle on se console de ses défaites en constatant les souffrances auxquelles le pouvoir n'a pas porté remède.

Lord John Russell a rappelé avec dignité et sans amertume les échecs de son parti durant la session, ses efforts stériles pour amener la chambre des communes à ordonner une enquête sur la détresse du pays, ce qui eût été renverser le ministère ; et, sans vouloir suivre celui-ci pas à pas dans sa marche, dans l'exercice du pouvoir, il a demandé ce qu'avait produit la majorité constamment par laquelle le cabinet avait été soutenu, ce que celui-ci avait fait avec elle. Comparant ensuite cette majorité compacte à un instrument de musique, il s'est demandé, au milieu des applaudissements et de l'hilarité de l'assemblée, quels airs cet instrument avait joués. Cette partie fort comique de son discours appartient tout entière au génie anglais et figurerait mieux pour nous dans un article littéraire que dans un article sérieux ; nous l'omettrons donc volontiers pour arriver aux choses vraiment sérieuses dites par le chef de l'opposition.

Lord John Russell a rappelé la guerre du Scinde et demandé pourquoi le ministère se refusait à donner les renseignements nécessaires pour faire convenablement apprécier les résultats de cette guerre ; et, après avoir attiré l'attention sur ce point unique de la question extérieure, il a retracé rapidement la décadence du commerce anglais durant les dernières années. Il a montré l'exportation des cotons, des toiles, des laines diminuant d'une manière sensible. Le commerce avec les Etats-Unis et le Brésil a présenté pour 1841-42 une différence en moins de 96 millions de francs ; l'orateur a cherché les causes de cette diminution dans les conséquences du système prohibitif ou démesurément protecteur adopté par l'Angleterre à l'égard des nations avec lesquelles existent des relations commerciales. Il n'a pas hésité à déclarer que le droit imposé sur le blé du Canada et sur le sucre brésilien avait amené les Etats-Unis et le Brésil à élever eux-mêmes leurs tarifs, élévation dans laquelle il fallait chercher uniquement la diminution qui se fait remarquer dans le chiffre des exportations. Il a reproché au ministère d'avoir proclamé des principes de liberté commerciale et de n'avoir pas osé se tenir dans cette voie, d'avoir seulement, par une marche tortueuse, alarmé les classes agricoles sans avoir rien produit pour le bien du pays.

Passant aux revenus de la douane et de l'accise, l'orateur a démontré que le tarif actuel avait amené un déficit de 60 millions de francs ; rappelant, avec quelque amertume cette fois, les attaques dont son ministère avait été l'objet, il a demandé comment on couvrirait ce déficit, et une seconde fois a proclamé le principe de la liberté du commerce comme le seul et véritable remède qui pût guérir les maux du pays et parer au déficit.

Nous enregistrons cette déclaration de lord John Russell parce que le chef de l'opposition actuelle reviendra au pouvoir. Quelque habileté que mette sir Robert Peel à se maintenir, un événement le renversera, et l'agitation de l'Irlande pourrait bien être cet

événement. Quand lord John Russell tiendra dans ses mains les rênes de l'état, nous verrons comment il appliquera vis-à-vis de la France les principes qu'il proclame aujourd'hui à la tribune de la chambre des communes.

S'appuyant sur la cessation des hostilités avec la Chine, sur la paix qui règne aujourd'hui partout, l'orateur a demandé au ministère qu'il diminuât les établissements maritimes et militaires. La question était délicate ; aussi l'ancien ministre a-t-il glissé rapidement sur cet objet. Toutefois sa demande, qui justifie ce qu'on écrit en France contre l'insatiable ambition de l'Angleterre, sera un jour rappelée à lord John Russell, et nous pourrions juger alors s'il a été de bonne foi, ou s'il n'a fait de cette demande qu'une arme de parti, si elle n'a été qu'un moyen de déclamation.

Arrivant aux questions de politique intérieure, l'orateur a retracé la situation du pays de Galles et reproché au ministère de n'avoir rien fait pour calmer l'effervescence. « Triste remède, s'est-il écrié, que celui qui consiste à envoyer des dragons dans ce comté ! Ces soldats ne font que se fatiguer sans pouvoir apaiser des troubles aussi graves. » Quant à l'Irlande, l'ancien ministre a constaté que les moyens employés par le gouvernement pour arrêter la marche des partisans d'O'Connell et du rappel n'avaient fait que redoubler l'agitation. Il s'est prononcé contre les mesures coercitives, qui ne peuvent qu'augmenter le danger ; il a nettement proclamé qu'il fallait recourir à des mesures de conciliation, les regardant, a-t-il dit, comme le moyen le plus sûr d'amener le calme et la tranquillité, pour lesquels tout le monde fait des vœux.

Cette dernière partie du discours de lord John Russell sera, nous n'en doutons pas, vivement attaquée par les écrivains anglais partisans du ministère. C'est qu'en effet elle est froide, incolore, incomplète ; aucune vue sérieuse n'y est exprimée. Il y a une promesse de conciliation pour l'avenir, pour l'époque à laquelle le parti whig reviendra aux affaires ; mais cela suffit-il ? Un homme d'état sérieux, qui reproche au pouvoir de ne pas faire ce qui convient pour mettre fin à une situation malheureuse, a-t-il le droit de se tenir dans ces banalités ? ne doit-il pas indiquer nettement sa pensée, dire ce qu'il ferait si le pouvoir lui était rendu, prendre enfin des engagements qui fassent descendre un peu d'espérance dans les populations qui souffrent ? Lord John Russell ne l'a pas osé. Les engagements pèsent aux ministres ; ils représentent un parti et ils veulent arriver sans conditions. Mais ce n'est pas ainsi qu'on diminuera l'agitation en Irlande.

Le chef du cabinet actuel ne pouvait laisser sans réponse le discours de lord John Russell ; il a donc répondu. Mais dans son discours nous retrouvons la même réserve quant à l'Irlande ; le ministère s'est défendu de s'appesantir sur ce sujet, la question ayant été déjà trop longuement débattue. « Le gouvernement, a-t-il dit, est décidé à montrer autant de sentiments de justice que de conciliation dans sa conduite vis-à-vis de l'Irlande ; mais il est déterminé aussi à ce que les lois soient fidèlement et religieusement exécutées et respectées. »

Cette déclaration ne résout rien ; elle laisse la question entière. Tout cabinet se vante d'avoir employé ou de vouloir employer des mesures de conciliation ; c'est un leurre. On fera exécuter fidèlement les lois ; mais ce sont précisément les lois qui sont mauvaises, ce sont justement les lois qui font à l'Irlande la déplorable situation dans laquelle elle gémit depuis si long-temps. Ce qu'il faut pour remédier aux maux de l'Irlande, c'est donc une modification dans les lois actuelles. Sir Robert Peel ne la fera pas, lord John Russell n'ose pas la promettre ; l'Irlande ne l'obtiendra

que lorsque, soulevée véritablement, elle l'imposera par la crainte d'un effroyable conflit.

Le gouvernement n'a pas fait publier hier soir de nouvelles d'Espagne, et celles qui sont arrivées aujourd'hui par le courrier ordinaire sont absolument dépourvues d'intérêt. On ne sait pas encore si le gouvernement provisoire qui s'est installé à Madrid à la suite du triomphe de l'insurrection fera appel au pouvoir constituant et consultera la nation espagnole sur le gouvernement qu'il lui convient de se donner, ou s'il se contentera de convoquer les cortès précédemment dissoutes par Espartero et de recevoir d'elles la direction à prendre et à donner aux affaires de l'Espagne.

Le cabinet français attend que le ministère Lopez ait pris un parti à cet égard pour savoir s'il renouera avec le gouvernement espagnol les relations diplomatiques interrompues avec le régent. Si le ministère Lopez est sage, M. de Salvandy ne tardera pas à se remettre en route pour Madrid ; si, au contraire, il se montre révolutionnaire et consulte l'Espagne sur ce qu'il convient de faire, on gardera vis-à-vis de ce pays l'attitude qu'on a prise vis-à-vis de lui il y a environ vingt mois.

M. Guizot est d'avis que les cortès dissoutes par Espartero peuvent très-bien se reconstituer et faire ce que firent les chambres françaises en 1830, lorsque, sans aucun mandat du pays à cet effet, elles firent une charte et nommèrent un roi. Des instructions ont été envoyées dans ce sens à M. le duc de Glucksberg, qui nous représente à Madrid, et il a été chargé de faire connaître au gouvernement provisoire les intentions formelles du cabinet français et la conduite qu'il compte tenir à l'égard de l'Espagne, selon qu'elle se décidera pour un gouvernement révolutionnaire ou pour un gouvernement juste-milieu et contre-révolutionnaire, calqué sur le modèle de celui que nous subissons depuis treize ans.

Les élections générales de la garde nationale, dit un journal, suivent ordinairement les élections municipales ; il n'en est pas question cette année. Aucune ordonnance n'a encore été rendue pour ces opérations, qu'il ne sera cependant pas possible de passer sous silence.

Paris, le 1^{er} août 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La création incessante de places nouvelles est une des plaies les plus fâcheuses de notre époque. La commission du budget a été forcée de le reconnaître, et une assez notable partie des réductions proposées par cette commission et votées par la chambre portait sur ces places, sinécures qui se multiplient pour servir d'aliment à la corruption électorale ou autre.

Ainsi, on nomme toutes sortes d'inspecteurs-généraux ; il en fait même pour inspecter le travail des enfants dans les manufactures, et cette fois encore la chambre a refusé sagement de voter des fonctions salariales qui jusqu'à présent ne paraissent pas devoir être nécessaires. Nous avons des inspecteurs-généraux des prisons, des monuments publics, qui passent fort tranquillement leur vie à Paris. On devrait créer des inspecteurs d'inspecteurs pour surveiller la conduite de ces fonctionnaires qui reçoivent du budget tout juste la somme qu'on pourrait répartir avec beaucoup plus d'équité entre les greffiers de justice de paix, dont les plaintes annuelles sont très-légitimes. Il y a d'ailleurs des variétés

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Les représentations de M^{lle} Rachel touchent à leur fin, et vraiment il est temps. Qu'on en dise les classiques, la tragédie est en baisse ; et, n'était la curiosité qu'excite l'apparition passagère de la jeune tragédienne, Roxane, Hermione, Phèdre et Pauline risqueraient fort de prêcher dans le désert. Sur onze représentations qu'a données déjà M^{lle} Rachel, il y a eu à peine quatre recettes vraiment confortables. Cependant, nous disons les journaux de Paris, les hôtels de notre ville regorgent d'une foule d'étrangers avides d'applaudir la merveille du Théâtre-Français ; mais alors où se tient donc cette foule immense à certains jours d'*Andromaque*, de *Bajazet* et d'*Ariane* ?

La dernière nouveauté où s'est montrée M^{lle} Rachel, c'est *Marie Stuart*, et disons tout d'abord qu'elle a été vraiment admirable dans la grande scène du troisième acte. La manière noble et énergique avec laquelle elle s'est relevée sous les dédains et les insultes d'Elisabeth lui a mérité les plus vifs et les plus unanimes applaudissements. Sa colère a grandi dans une juste mesure ; il y a eu là deux ou trois accents de fureur et de vengeance qui ont remué profondément la foule nombreuse et attentive. C'est qu'en effet, lorsque M^{lle} Rachel vient à faire vibrer les quelques cordes d'or que la nature lui a données, elle arrive vraiment jusqu'au sublime. Ce sont ces mêmes cordes qui dans *les Horaces* en font une Camille si complètement belle. Pourquoi faut-il que ce soit en quelque sorte le mauvais côté du cœur humain que cette jeune fille excelle à rendre sous des couleurs aussi sombres et aussi puissantes ? Quoi qu'il en soit, c'est par là qu'il lui a été donné de se placer tout d'abord à côté des plus grands artistes. La fureur, la jalousie, la haine occupent une assez large part dans nos chefs-d'œuvre tragiques pour qu'elle y trouve encore long-temps l'occasion de beaux succès.

Mais si nous admirons sans restriction aucune le talent que M^{lle} Rachel a déployé dans ce long entretien avec Elisabeth, nous ne pouvons louer aussi complètement la manière dont elle a compris toutes les autres parties de ce rôle de Marie Stuart, lequel de lui-même, en termes de coulisses, doit porter l'actrice.

Dès son entrée, il est difficile, à cet accent sombre et cavernes, de reconnaître la tendre et mélancolique Marie Stuart. Ajoutez que ce costume moderne sans draperies, aux lignes froides et sévères, sied peu à la taille souple et frêle de M^{lle} Rachel. Toutes ses paroles tombaient, durant le premier acte, d'une façon monotone et déclamatoire ; et quand Mortimer, son bon génie, est arrivé dans sa triste demeure, la physionomie de Marie est restée presque impassible lorsqu'on aurait voulu un rayonnement de bonheur et d'espérance. Lisez plutôt Walter Scott, qui a peint en couleurs si vraies et si séduisantes l'infortunée reine d'Ecosse.

Quand, pour la première fois après tant d'années de captivité, il est donné à Marie de parcourir les jardins de Westminster, avez-vous pu vous douter, en voyant M^{lle} Rachel errant d'un pas embarrassé et la tête baissée, qu'il y avait là une scène de bonheur et d'enthousiasme dont M^{lle} Duchesnois tirait le plus admirable parti ? Quand Marie aperçoit au loin l'horizon de la France, pourquoi reculer d'effroi comme à la vue d'un spectre ? Pourquoi cette absence de tendresse et de mélancolie dans l'accent, lorsque le poète vous donne des vers charmants à jeter aux nuages qui passent, aux oiseaux qui semblent vous plaindre, aux fleurs qui vous apportent leurs parfums, aux arbres qui vous protègent de leur ombrage ? Tous ces jolis détails, quoi qu'on en dise, ont passé inaperçus, et nous en étions à nous demander quand se révélerait la poétique Marie Stuart, telle que chacun de nous l'a rêvée, telle enfin que l'ont peinte Schiller et Lebrun qui a pris ses meilleures inspirations dans le poète allemand. Fort heureusement, la grande scène dont nous avons parlé est arrivée, et M^{lle} Rachel s'y est produite pleine de puissance et d'énergie : c'était Camille sous un autre costume, mais ce n'était point, comme on a voulu le prétendre, sous un jour nouveau que se montrait l'habile tragédienne.

Quant au cinquième acte, qu'on pourrait appeler *la toilette du condamné*, c'est toujours d'un effet sûr. M^{lle} Rachel y a été convenable et rien de plus. Disons-nous que les adieux à Leicester manquaient de tendresse et d'amour ? Cette belle Marie, qui mourait encore dans toute la plénitude de la vie, dont le cœur fut si tendre et si aimant, ne devait-elle pas exhiler ce dernier soupir d'amour en accents mélodieux ? Ce devait être là, pour ainsi dire, le chant du cygne. Que tous ceux qui ont vu M^{lle} Duchesnois rappellent leurs souvenirs, et qu'ils disent si M^{lle} Rachel l'a coloré d'inspirations aussi poétiques et aussi entraînantes.

M^{lle} Rachel n'a plus que deux représentations à donner, dont une au bénéfice des pauvres. La jeune tragédienne va retourner à Paris chargée de couronnes marseillaises ; puisse-t-elle y trouver de nouvelles créations qui ravivent son talent ! Elle est bien jeune encore, et probablement elle n'a point dit son dernier mot. On ne peut donc actuellement former pour elle qu'un souhait : c'est qu'elle ait à ne point trop user ses forces en province, et à professer pour l'art un culte plus sévère et plus désintéressé. Sa gloire à venir est à ce prix.

La représentation de *Marie Stuart* a généralement fait plaisir ; les artistes qui secondaient M^{lle} Rachel semblaient plus à leur aise au milieu de ces mœurs plus simples et plus rapprochées de nous. M. Dégrully s'est fait applaudir dans le rôle de Leicester, et M. Danguin dans celui de Melvil. Après la tragédie probablement viendra la comédie, car nous ne pensons pas qu'on veuille nous amuser toute cette année avec l'ancien répertoire. Il y a à l'Opéra plusieurs pièces qu'on ne connaît point encore ici, et il y a français les *Demoiselles de Saint-Cyr*, de M. Dumas.

En attendant les nouveaux opéras, les *Martyrs* entre autres, nos artistes chantants se font de loin en loin applaudir dans les *Huguenots*, dans

la *Juive* et dans *Guillaume Tell*. Dimanche dernier, M. Raguénat, pour lequel on est souvent sévère jusqu'à l'injustice, a chanté le rôle de Raoul d'une façon fort remarquable. Nous l'avons retrouvé tel qu'à ses deux premiers débuts ; aussi a-t-il été redemandé unanimement et a-t-il obtenu les applaudissements les mieux mérités.

M^{lle} Miro nous est revenue ; elle a fait sa rentrée dans le rôle de Marguerite, où elle a été applaudie.

Voici venir M. Barollet, et avec lui la *Farouille*, *Roberto d'Evreux*, *Guillaume Tell* et *Lucie*.

La *Part du Diable* est prête : succès certain pour M^{lle} Bizot, qui a eu le bonheur de rendre la vie à notre pauvre opéra-comique.

Le ballet va être à reconstituer entièrement pour ce qui regarde les danseuses. M^{lle} Petit-Stéphan et les deux sœurs Thellier attendent leurs débuts en battant des entrechats. Quel dommage que M^{lle} Beaucourt n'ait pas voulu nous donner quelques représentations ! Encore une danseuse que les lettres perdront !

M^{lle} Déjazet nous a quittés chargée de bouquets, de couronnes et de nombreux sacs de mille francs ; malheureusement elle a aussi laissé le vide aux Célestins, car depuis son départ il n'y a pas une seule fois, et l'*Eulalie Pontois* de M. Frédéric Soulié n'avait pas amené deux cents personnes. Nous en sommes fâchés pour M. Lureau, artiste zélé, qui avait choisi cet ouvrage pour son bénéfice.

Ce drame cependant ne manque point d'intérêt, et de plus il est monté et joué avec beaucoup de soin et d'ensemble. M^{lle} Lefebvre s'est montrée pleine de goût et de sensibilité dans le rôle d'Eulalie ; M. Dorsay a donné une physionomie originale au rôle de Paul Vermond ; M. Wable est un comédien de bon ton ; MM. Ponnat, Henry, Fournier et Poirier, M^{lle} Wable et Buyet, complètent un ensemble fort satisfaisant.

Vous dirai-je l'analyse de cet ouvrage en cinq actes avec prologue ? Mais sans doute vous connaissez déjà le roman ; sachez donc que M. Soulié l'a mis en scène avec assez de bonheur. Des caractères fermement dessinés, plusieurs scènes émouvantes, enfin un quatrième acte d'une grande bizarrerie, assurent à ce drame de nombreuses représentations.

Un *Pêché de Jeunesse* est un petit acte dont les situations sont peu originales, mais dont le dialogue renferme quelques traits piquants. Il y a là quelques intentions comiques qui sont parfois assez bien réussies. M. Lambert s'acquittait fort gaîment de son rôle ; il est fâcheux que M^{lle} Génot rende invraisemblable la seconde partie de cette pièce.

M. Levassor commence aujourd'hui le cours de ses représentations par la *Nuit aux soufflets* et la *Meunier de Marly*. Avec lui vont nous revenir les Anglais, qu'il joue avec bonheur, et les chansonnettes.

Puisse-t de bons ouvrages et des artistes de talent nous aider à supporter le déluge qui nous accable depuis quelque temps ! Après le déluge de concerts que nous avons subi pendant cet hiver, devrions-nous nous attendre à un pareil déluge d'eau durant cet été !

d'inspecteurs, des inspecteurs-généraux adjoints, des inspecteurs de seconde classe, etc. C'est presque aussi scandaleux que les prétendues missions données à des écrivains vendus ou à des fonctionnaires touristes qui éprouvent le besoin d'aller se promener sur les bords du Rhin, en Italie ou à Alger.

M. Teste ne veut pas rester en arrière de son collègue M. Ducloux. M. Teste a fait des commissaires royaux pour inspecter des chemins de fer qui n'étaient pas encore en activité, intervenir dans les affaires des compagnies et exercer un droit de visite que celles-ci ne sont pas décidées à supporter. On a découvert, d'ailleurs, que les commissaires royaux ne servaient à rien, et aussitôt M. Teste a découvert un remède à cet état de choses : il a décidé qu'il y aurait un inspecteur-général des chemins de fer. Sera-ce M. Rey de Foresta ? On ne sait ; aucuns désignent un ex-député. L'ordonnance sera signée au retour du ministre, qui est aux eaux. Comme le dit un journal, un seul inspecteur-général ne suffira pas pour des latitudes si opposées, et il faudra créer des adjonctions, des suppléances. N'est-ce pas véritablement se moquer ? Les préfets, les administrations des ponts et chaussées ne doivent-ils pas les uns et les autres se charger de ces inspections ? Dira-t-on que c'est un surcroît de besogne pour les ingénieurs ? Non, sans doute, car la surveillance et l'entretien des routes pavées deviendra moins difficile à mesure que les diligences deviendront moins nombreuses et que ce mode de transport sera remplacé par les trains des chemins de fer.

La chambre des députés n'a donné qu'un vain avertissement à nos ministres. Notre crédit a beau plier sous la pression d'un budget de dépenses écrasant, le gouvernement n'en tient compte. Pourquoi ? C'est qu'il ne peut maintenir le système qu'à force de faveurs et de places ; c'est qu'il entre dans son plan d'avoir un budget en déficit afin de laisser les citoyens s'occuper exclusivement de l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale du 21 juillet qui nomme M. le prince de Joinville au grade de contre-amiral. Le grade de contre-amiral répond à celui de maréchal-de-camp. Il y a longtemps que M. le prince de Joinville l'aurait obtenu s'il ne lui eût convenu davantage de conserver son titre de capitaine de la *Belle-Poule* et de faire avec elle à peu près le tour du monde, tandis qu'avec le grade de contre-amiral il n'eût pu être appelé qu'au commandement d'une escadre, poste qui se prête peu à de grandes expéditions par le temps de paix à tout prix où nous vivons. C'est cette raison qui explique pourquoi M. le prince de Joinville n'a pas obtenu dans son arme un avancement aussi rapide que ses frères. On peut être certain, du reste, que le grade de vice-amiral lui sera donné avant peu de temps, et qu'il se trouvera ainsi sur la même ligne que M. le duc d'Aumale, qui, bien que moins âgé que lui, est déjà lieutenant-général.

— On sait que les mariages contractés par des Français en pays étrangers doivent, aux termes des articles 47 et 48 de notre code, pour être valables en France, être transcrits sur les registres de l'état civil. C'est ce qui a eu lieu hier pour le mariage de M. le prince de Joinville. Cette formalité a été remplie hier à Neuilly, en présence de toute la famille royale, moins M^{me} la duchesse d'Orléans, qui n'a pas plus voulu assister au mariage de M. le prince de Joinville qu'elle n'avait assisté à celui de la princesse Clémentine, et MM. de Nemours et de Montpensier, absents, a dit M. Pasquier, pour le service du roi. M. de Montpensier prend en ce moment des bains à Baréges, et nos lettres de Caen rapportent que M. le duc de Nemours a pris un vif intérêt aux courses qui viennent d'avoir lieu aux environs de cette ville. Le service du roi est, comme on voit, assez agréable pour les princes ses fils.

Le procès-verbal que publie ce matin le *Moniteur* et qui constate la transcription légale de l'acte de mariage de M. de Joinville nous donne les noms de la princesse son épouse : elle se nomme Francoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-Paula-Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Gonzaga.

— On annonce déjà à Paris que le conseil municipal d'Angers sera dissous aussitôt que M. le duc de Nemours aura traversé cette ville. M. Augustin Giraud, le nouveau maire, dans sa correspondance avec M. le ministre de l'intérieur, paraît assuré d'obtenir, avec des élections nouvelles, une majorité qui lui sera favorable. Il compte sans doute pour cela sur deux moyens : l'intimidation et la lassitude.

— La souscription en faveur de l'Irlande s'élève, d'après la huitième liste publiée par le *National*, à la somme de 2,606 f.

— La *Sentinelle de la Marine* dit que M. le contre-amiral Parseval-Deschênes, qui est à Smyrne, est appelé au commandement de l'escadre de la Méditerranée. M. le contre-amiral Le Ray prendra le commandement de l'*Infatigable* et de la station du Levant.

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} août 1843.

La liquidation a été tellement calme qu'il n'y a eu, pendant toute la bourse, que cinq centimes de variations sur les cours.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 80 15, et elle a ouvert au parquet à 80 20. Elle est retombée à 80 15, et jusqu'à trois heures elle est restée demandée à ce prix.

Au moment de la clôture, il y a eu une légère amélioration, et la rente est restée à 80 20 en liquidation et demandée à 80 40 pour fin août.

On a fait courir le bruit que Séville avait été prise par Espartero. Ce bruit n'a exercé aucune influence sur les cours.

Cinq pour cent.	121 85	Trois pour cent belge.	74 30
Quatre et demi pour cent.	»	Banque belge.	777 50
Quatre pour cent.	»	Caisse Lafitte.	5065 »
Trois pour cent.	80 15	— — — — —	1100 »
Actions de la Banque.	3290 »	CHEMINS DE FER.	
Obligations de Paris.	1520 »	Paris à Rouen.	676 25
Rentes de Naples.	106 25	Paris à Orléans.	662 50
Etats Romains.	106 0/0	Rouen au Havre.	»
Dette active d'Espagne.	29 0/0	Strasbourg à Bâle.	193 »
Cinq pour cent belge.	» 0/0		

Par ordonnance du 15 juillet :

M. Chesnon de Champmorin du Jarossey, lieutenant-colonel du 20^e de ligne, est nommé colonel du 10^e de ligne ;

M. Delafons, chef de bataillon au 5^e de ligne, est nommé lieutenant-colonel du 20^e de ligne ;

M. de Leyritz, chef de bataillon au 17^e léger, est nommé lieutenant-colonel du 21^e de ligne ;

M. Thiercelin, capitaine au 39^e de ligne, est nommé major au 29^e de ligne, en remplacement de M. Narp, admis à la retraite.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* :

Nous avons les journaux de Madrid du 27 juillet.

La *Gazette* contient de nombreux décrets ; un, en date du 26, lève l'état de siège dans lequel la capitale se trouvait depuis le 9 ; un autre accorde des congés absolus aux soldats provenant de la levée de 1836 (le gouvernement tient ainsi la promesse faite par la plupart des juntes pour exciter les troupes à prendre part au mouvement) ; d'autres, enfin, destituent toutes les créatures des ayacuchos placées par ceux-ci dans les emplois supérieurs des diverses administrations.

Les généraux O'Donnell et Roncalli sont arrivés à Madrid.

Le général Seoane est parti pour la France, nanti d'un passeport signé par le ministre Serrano ; mais il paraît qu'en passant à Burgos la junte l'a fait arrêter, sous prétexte que son passeport n'était pas en règle et qu'il n'était pas désigné sous son nom : ce qui s'explique, en effet, par la condescendance montrée par le ministre pour le désir manifesté par Seoane de voyager incognito. C'est un malentendu qui ne peut avoir de suites.

— On a des nouvelles d'Andalousie ; elles sont affligeantes.

Van Halen, après avoir fait en vain diverses sommations à la junte de Séville et au général Figueras pour obtenir la reddition de la place, s'était depuis le 12 plusieurs fois rapproché des murs et plusieurs fois retiré à Carmona ; enfin le 19 il s'est établi à Utrera, et de là il a envoyé une dernière sommation qui a été repoussée comme les autres.

Le lendemain à midi, sans donner la faculté de faire sortir de Séville les femmes et les enfants, et sans prévenir même les consuls étrangers pour qu'ils puissent mettre leurs nationaux à l'abri, il a commencé à bombarder la ville. De grands dégâts ont été occasionnés, car Séville est une des cités les plus riches en magnifiques monuments. Le soir, le faubourg de San Bernardo était détruit.

Le 21, les consuls ont pu faire parvenir une protestation à Van Halen, et celui-ci a cessé le feu, s'abstenant même de répondre à celui de la place, qui n'a cessé d'envoyer des boulets et des grenades sur les positions ennemies.

Le lendemain 22, Espartero est arrivé au camp de Van Halen ; il a fait une nouvelle sommation en son propre nom, mais sans plus d'effet. Le bombardement a repris alors. Le 23, Séville tenait toujours. L'indignation est grande au sujet de cette barbarie inutile. Séville est fort influente en Andalousie ; il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Cadix, lui-même révolté de ce nouvel attentat qui égale celui de Barcelonne, ne se prononçât à son tour et ne coupât toute retraite à l'ex-régent. Cadix est déjà bloqué par une escadre prononcée. Concha était à Montilla aux dernières nouvelles ; son arrivée va sauver Séville.

Une catastrophe non moins lamentable a frappé Grenade. Le 20, un incendie s'est déclaré dans une fabrique d'allumettes chimiques. Un vent violent et la disette d'eau ont été causes que le feu s'est étendu avec une rapidité effroyable dans le quartier de l'Alcaiceria, le plus marchand et le plus peuplé. Les flammes ont dévoré depuis la porte del Sagrario jusqu'au pont del Carbon. Il a fallu faire jouer le canon pour arrêter l'incendie. Le vent s'était heureusement calmé ; le lendemain on en était maître. La perte en maisons et marchandises est incalculable. C'est justement vers la même époque, en 1823, qu'un autre incendie non moins terrible dut être également combattu à coups de canon par la garnison française.

— Nous avons les journaux de Barcelonne du 28. Ils nous annoncent une résolution importante de la junte suprême, relativement à la manière d'organiser la situation issue du pronunciamiento ; la voici consignée dans cette proclamation :

« Habitants de la province de Barcelonne !

« Les vaillantes troupes levées par les juntes populaires et celles qui ont adhéré au pronunciamiento sont déjà entrées dans la capitale de la monarchie. La reine est sauvée maintenant et la tyrannie abattue pour toujours. Le trône des Ferdinand et des Alphonse se trouvent entouré par les brimardes les hommes libres. Au cri sacré de liberté et d'indépendance nationale, les bandes du soldat ingrat qui cherchait à asservir la patrie se sont dispersées comme une fumée.

« Votre junte suprême se réjouit avec vous de si heureux événements. Un effort de plus, concitoyens, pour consolider notre liberté et notre indépendance, et pour que la constitution ne soit plus un mensonge. Pressez-vous donc sous la bannière arborée par cette corporation ; ne quittons pas notre attitude jusqu'à ce que nous ayons vu réunir la junte centrale du royaume, seule ancre de salut pour cette nation si éprouvée.

« Barcelonne, le 27 juillet.

« Le président, A. BENAVENT ; le secrétaire, J. CASTELLS. »

Non content de cela, la junte a provoqué une réunion de délégués pour la junte centrale quise trouvent à Barcelonne, lesquels ont rédigé une circulaire qui a été envoyée à toutes les juntes pour les inviter à faire partir sans délai pour la capitale des délégués, à l'imitation de ce que prescrivait le décret du 28 juin de la junte barcelonnaise. Les délégués qui ont signé la circulaire sont : MM. J. de Zifont et Degollada, pour Barcelonne ; M. de Linars et N. Ordones, pour Cadix ; L. de Cofantes y Bustamante et J. Llacayo, pour Burgos ; Narciso Amoros, pour Ceuta.

La junte barcelonnaise continue à recevoir l'adhésion des juntes auxiliaires, des milices et des ayuntamientos de la province pour son attitude énergique contre l'éméute modérée du 20 ; elle a, pour augmenter son autorité morale, décrété que chaque junte auxiliaire lui enverrait un délégué. La junte a opéré encore quelques arrestations parmi les ultra-modérés.

Nous avons annoncé que le gouverneur de Montjuich avait demandé 25,000 f., menaçant, dans le cas contraire, la ville d'un bombardement. Cette somme lui a été comptée le 27 par la junte.

L'entrée à Madrid des généraux prononcés a été célébrée à Barcelonne et dans toutes les villes de la Catalogne par des *Te Deum* et des réjouissances publiques. Il en a été de même sur tous les points et dans toutes les provinces.

La balancelle espagnole de commerce la *Desamparada*, arrivée à Port-Vendres, a déclaré que le 4 juillet, à deux heures du matin, et à deux lieues en mer d'Almeria, un brick de commerce anglais avait coulé bas un bateau de pêche espagnol qui se trouvait de l'avant à lui. Les hommes de ce bateau s'étant accrochés aux sous-barbes du beaupré et aux haubans du brick pour se sauver, ont été repoussés et jetés à la mer par l'équipage. Deux ont été blessés. Un autre bateau pêcheur espagnol a recueilli les deux blessés et le reste de l'équipage du bateau coulé bas.

Une felouque des douanes qui se trouvait sous le vent, prévenue par ce bateau, tira un coup de canon à boulet au brick anglais pour le faire mettre en panne ; il n'en tint compte ; un autre coup de canon lui cassa un morceau du gouvernail, et il s'arrêta. La felouque le conduisit dans le port d'Almeria, dont la population était exaspérée contre les Anglais et les accablait d'injures.

Une bande carliste de 150 hommes, sous les ordres, dit-on, de Tristany et de Boquica, a cherché sans succès à faire des prosélytes. Un de ses chefs, nommé Sanso, a été fusillé par les habitants de Berga. Le 20, cette bande a tué le curé d'un village aux environs de Llosas et pillé plusieurs maisons.

— L'*Eco* de Saragosse du 29 annonce que le brigadier Ametler a fait son entrée dans la ville avec 3,000 hommes. Il n'a pas jugé à propos de dissoudre la milice. Les patriotes détenus à la suite de l'échauffourée du 9 juin ont été mis en liberté.

— Les membres désignés pour former la junte de Biscaye se sont refusés à accepter les fonctions qu'on voulait leur confier. Six d'entre eux, MM. Solano, Jane, Arrieta, Mascara, Belaustequi et Villar, ont consenti à se former en junte à Bilbao, mais seulement pour ne pas laisser le pays abandonné à lui-même, et pour décréter le rétablissement de la députation fuériste, d'après la loi du 25 octobre 1839, que l'ordonnance du 29 octobre 1841 avait supprimée.

Les députés-généraux qui existaient lors des événements d'octobre ont été déjà officiellement invités à reprendre leurs fonctions.

La junte de Saint-Sébastien paraît devoir résister à ces tentatives inconstitutionnelles de rétablissement des *fueros* ; celles d'Alava et de Guipuzcoa sont jusqu'ici dans le même cas.

La junte centrale de Galice s'est installée à Logo le 15. M. Luances a été élu président, M. Arias de la Torre vice-président, et M. Otero secrétaire. Ces trois membres ont été députés des dernières cortès. Le Ferrol tient toujours pour Espartero. Les nouvelles de Madrid y opéreront le même changement à vue qu'à Saragosse.

— Dans une lettre adressée de Malaga, 15 juillet, au *Constitutionnel*, nous remarquons ce qui suit :

« Les Anglais, qui ne se cachent pas pour soutenir leurs amis, viennent d'intervenir d'une manière directe dans les affaires de la Péninsule. Le général Carondelet, après la défection de ses troupes, s'était réfugié à Gibraltar avec quelques officiers seulement. Le lendemain, le vapeur de guerre *Lizard* a transporté ces officiers à Cadix, et pour que personne n'ignorât dans cette place qu'il portait de grands personnages, le commandant a fait arborer au haut de son mât le pavillon espagnol et l'a salué de cinq coups de canon. »

Les vaisseaux le *Jemmapes* et l'*Alger* sont partis pour Tanis. On dit que la corvette la *Circé* doit les rejoindre. Le bruit court que la flotte turque, dont on a annoncé le départ pour Constantinople, a pour mission de défendre la Turquie, à ce qu'il paraît, prétend avoir des droits sur cette partie de l'Afrique.

Il est curieux de voir ce que Paris a consacré depuis vingt-quatre ans aux améliorations et aux embellissements qui en ont fait une des premières villes du monde. Paris, depuis 1816 jusqu'en 1841, a dépensé :

En travaux relatifs à la distribution des eaux, conduits, réservoirs, fontaines.	30,986,347 f. 28 c.
En pavage et en trottoirs.	17,644,061 54
En achats faits pour élargir la voie publique.	39,047,708 46
En constructions d'édifices communaux ainsi qu'en objets d'art pour leur décoration.	62,984,919 »
En acquisitions de terrains nécessaires à ces édifices.	17,802,729 43
Total.	168,485,765 f. 71 c.

On lit dans l'*Impartial de la Meurthe* :

« On nous assure qu'un troisième moine de l'ordre de Saint-Dominique est arrivé à Nancy. »

On lit dans le même journal :

« Quatre avoués du tribunal de première instance ont déjà refusé de se charger de l'affaire de M. Lacordaire contre le *Patriote de la Meurthe*. »

Le *Moniteur* a publié un rapport en sept colonnes de M. Cunin-Gridaine sur la situation des caisses d'épargne. Il en résulte ce qui suit :

A la fin de 1839, 284 caisses d'épargne, dont 266 en activité, avaient été autorisées dans 61 départements ; à la fin de 1840, le nombre des caisses autorisées s'est trouvé porté à 290, et celui des caisses en activité à 278.

Les 290 caisses autorisées se répartissaient ainsi qu'il suit :

10 dans le Bas-Rhin, 9 dans l'Hérault, 8 dans le Pas-de-Calais et le Haut-Rhin, 7 dans le Calvados, la Manche et la Seine-Inférieure, 6 dans les quatre départements de l'Eure, d'Ille-et-Vilaine, de Seine-et-Oise et de Vaucluse. Puis 5 caisses existaient dans chacun des départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Loiret, de la Meurthe, du Nord, de l'Oise, des Basses-Pyrénées, de Seine-et-Marne et des Vosges ; 43 autres départements renfermaient chacun cinq caisses ; 21 en renfermaient chacun trois, 14 deux chacune, et enfin 11 chacune une.

Les départements où le nombre des caisses était le plus élevé, relativement à la population, sont l'Hérault, Vaucluse, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Loiret, l'Aube, Seine-et-Marne, le Cantal et l'Eure.

Les 278 caisses en activité n'étaient pas les seuls établissements ouverts aux déposants ; 29 de ces caisses, une de plus qu'en 1839, avaient étendu le cercle de leurs opérations habituelles en créant, sous leur responsabilité, 140 succursales dans les communes qui ne comportaient pas de caisses locales. C'est dans le département du Jura que le système des mercuriales se trouve établi sur la plus large base.

Ainsi, 418 établissements ont servi, en 1840, d'intermédiaires gratuits entre le public et la caisse des dépôts et consignations que la loi du 31 mars 1837 a chargée de recevoir les fonds d'épargne.

Au 1^{er} janvier 1840, 198,704 livrets existaient dans les 265 caisses d'épargne. Au 1^{er} janvier, le nombre total s'en élevait à 232,817.

Les caisses de Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Metz, Nantes, Toulon, Strasbourg, Nancy, Rouen, Dijon, Toulouse, Versailles, Brest, Amiens, Rennes, Orléans, Saint-Etienne, sont celles qui ont ouvert le plus de livrets en 1840.

La plupart des caisses ont ouvert en 1840 plus de livrets qu'en 1839 ; celles où cet accroissement est le plus remarquable se classent de la manière suivante :

Marseille, Lille, Toulouse, Nancy, Dijon, Bordeaux, Rennes, Orléans, Saint-Dié, Metz, le Mans, Meaux, Epinal, Saint-Omer, Toulon.

Les départements où il a été ouvert le plus de livrets relativement à leur population sont ceux du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Var, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Meurthe, de la Moselle, de la Gironde, de la Meuse, de la Côte-d'Or, du Nord et du Haut-Rhin.

Les livrets existants au 1^{er} janvier 1840 et ceux qui ont été ouverts pendant l'année représentent 231,778 personnes ; 43,691 ont demandé le remboursement de leurs crédits. Le nombre de livrets soldés en 1840 a donc été de 9,695 plus élevé qu'en 1839 ; mais le nombre des livrets ouverts s'étant accru dans une plus forte proportion, c'est à la gêne seulement du moment qu'il convient d'attribuer ce surcroît de remboursements. En général, le nombre des livrets soldés est dans le rapport d'un quart ou d'un cinquième avec la somme des livrets existants au 1^{er} janvier et des livrets ouverts pendant l'année. Dans les grands centres de population ce rapport est d'un sixième ; il est d'un neuvième à Aurillac, Brest, Lons-le-Saunier, Dunkerque, Compiègne ; d'un dixième à Jonzac, aux Andelys, à Pithiviers, Alençon, Quimper ; d'un douzième à Chartres, Metz, Etampes, Châtelleraut ; d'un quinzième à Château-Thierry.

Les départements où il a été soldé le moins de livrets sont ceux de l'Oise, de l'Orne, du Finistère, de Seine-et-Oise, du Loiret, de la Moselle et de l'Yonne. Dans la Manche et le Pas-de-Calais, au contraire, le nombre des déposants s'est trouvé sensiblement réduit.

Les caisses d'épargne où il est resté le plus de livrets au 31 décembre se classent dans l'ordre suivant :

Lyon, 13,142 ; Bordeaux, 9,393 ; Metz, 8,727 ; Rouen, 6,476 ; Nantes, 6,134 ; Marseille, 6,001 ; Lille, 5,004 ; Versailles, 4,786 ; Brest, 4,200 ; Strasbourg, 4,180 ; Amiens, 4,130 ; Nancy, 3,760 ; Rennes, 3,343 ; Toulon, 3,304 ; Orléans, 3,234 ; Angers, 3,103 ; Toulouse, 2,663 ; le Mans, 2,621 ; Dijon, 2,501 ; Meaux, 2,417 ; et, en décroissant, Saint-Etienne, le Havre, Bayonne et Douai.

D'autres caisses, au nombre de 37, ont conservé de 1,000 à 2,000 livrets, et 44 de 500 à 1,000.

Les caisses suivantes sont celles où le nombre des livrets a pris le plus d'accroissement relativement aux résultats de 1839 :

Lyon, 1,216 ; Metz, 997 ; Bordeaux, 933 ; Toulouse, 855 ; Lille, 777 ; Clermont-Ferrand, 710 ; Brest, 665 ; Nancy, 661 ; Strasbourg, 652 ; Dijon, 577 ; Marseille, 547 ; Rouen, 516 ; Amiens, 471 ; Orléans, 449 ; et, en décroissant, Rennes, le Mans, Nantes, Angers, Caen, Grenoble, Mulhouse et Toulon.

Les départements qui renfermaient le plus de déposants sont ceux du Rhône, du Nord, de la Seine-Inférieure, de la Gironde, de la Moselle, de Seine-et-Oise, de la Loire-Inférieure et des Bouches-du-Rhône.

Au 1^{er} janvier 1840, les 265 caisses d'épargne devaient 122,028,103 f. 40 c. à 232,817 déposants.

Les caisses d'épargne qui ont reçu les plus fortes sommes pendant 1840 se présentent dans l'ordre suivant :

Marseille, 3,195,426 fr. 58 c. ; Bordeaux, 2,676,147 fr. ; Lyon, 1,871,978 f. 88 c. ; Toulon, 1,642,975 f. 62 c. ; Versailles, 1,633,735 f. 84 c. ; Metz, 1,509,674 f. 11 c. ; Rouen, 1,406,839 f. 71 c. ; Brest, 1,257,122 f. 22 c. ; Nantes, 1,232,592 f. 83 c. ; Toulouse, 1,113,001 f. 58 c. ; Nancy, 1,153,219 f. 02 c. ; Strasbourg, 1,062,547 f. 53 c. ; et, en décroissant, Lille, Rennes, Orléans, Bayonne et Saint-Etienne.

La plupart des caisses d'épargne ont reçu en 1840 de plus fortes sommes qu'en 1839 ; celles qui présentent à cet égard les plus remarquables augmentations sont les suivantes :

Marseille, 638,191 f. 83 c. ; Toulouse, 456,494 f. 16 c. ; Nancy, 375,656 f. 54 c. ; Bordeaux, 348,261 f. 29 c. ; Rennes, 308,361 f. 26 c. ; Orléans et Metz, 236,128 f. 26 c. ; Lille, 229,424 f. 75 c. ; Charleville, 216,126 f. 14 c. ; Versailles, 195,593 f. 49 c. ; Orléans, 180,988 f. 69 c. ; et, en décroissant, Brest, Angers, Meaux, Dijon, Nantes, Toulon et Chartres.

Le gouvernement actuel est responsable de ce qui s'est passé en Espagne. Il a d'abord conseillé au régent de se soumettre aux prétentions fondées de la France à l'occasion de l'ambassade de M. le comte de Vandy. Il s'est mis directement en communication avec la reine, et il a fait remettre des lettres non-lues d'abord par le régent. Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est que M. Guizot a dit aux chambres qu'il

France avait raison. Le ministère espagnol a dit que la France avait tort, et quand on a demandé à nos ministres qui avait raison, leur réponse n'a prouvé qu'une chose, à savoir qu'ils avaient tort. Il est évident qu'ils avaient conseillé au régent de ne pas insister sur des droits qui lui appartenaient, et qu'ils avaient ainsi moralement affaibli l'autorité du régent. Est ensuite arrivée l'affaire de Barcelonne. Personne en Europe ne doute que le consul de France de cette ville n'ait agi de telle sorte que le gouvernement aurait eu le droit de lui retirer son *exequatur*; les ministres ont conseillé au régent de temporiser et de se soumettre. C'était un nouveau coup porté à l'autorité du régent.

Le régent n'avait d'autre appui que l'Angleterre. Le ministère actuel a tenté de renouer avec l'Autriche, la Prusse et la Russie les négociations que nous avions entamées pour ces puissances renouvelassent leurs relations diplomatiques avec l'Espagne. Eh bien! il n'a pas réussi, et, certes, nous étions bien près de réussir quand nous avons quitté le ministère. Le régent ne pouvait compter sur la France, qui lui était ouvertement défavorable; il fallait qu'il s'adressât à l'Angleterre et sollicitât son influence morale. Cette influence morale lui a été refusée; c'est pourquoi il a succombé.

Lord Stanley : Le noble lord prétend que, lorsqu'il était ministre, il ne se présentait pas une question grave en Europe sans que l'on ne se demandât ce que ferait l'Angleterre. S'agissait-il de guerres, on se demandait quel parti prendrait l'Angleterre! Il ferait beaucoup mieux de dire : On se demandait ce que Downing-Street ferait, ou plutôt ce que lord Palmerston ferait. Mais direz-vous que vous avez laissé les affaires avec la France sur un pied favorable? Le noble lord prétend qu'il existait une irritation temporaire qui se serait apaisée au bout de trois mois, s'il était resté au pouvoir. (Rires.) Le noble lord me permettra d'en douter, car il n'est pas heureux en politique étrangère. Venons à l'Espagne. Le noble lord a encore parlé de ce sujet de la France. La France est sa bête noire. Il s'imaginer toujours que la France est sur le point d'intervenir par jalousie contre l'Angleterre.

Lord John Russell : Mais nous étions grands amis de la France à cette époque.

Lord Stanley : Non pas quand le noble lord était à la tête des affaires étrangères. Toutefois, c'est avec douleur que je parle des affaires de l'Espagne; car, l'Espagne restant au pouvoir, le pays avait des chances de revenir à la prospérité et d'affirmer les principes d'un gouvernement sage et éclairé. Aussi avons-nous vu avec peine les événements récents dont l'Espagne a été le théâtre, et la chute d'Espartero, qui, par son talent et sa prudence, a mérité une haute réputation. Le noble lord prétend que si Espartero est tombé, et avec lui l'indépendance de l'Espagne, c'est faute d'énergie de notre part. Assurément le noble lord se fait une singulière idée de l'indépendance d'une nation étrangère. Nous avons appuyé le gouvernement espagnol de toute l'influence morale dont nous pouvions disposer.

Le noble lord a envoyé en Espagne un homme chargé de maintenir l'état de choses existant. Mais avons-nous fait autre chose? Avons-nous rappelé M. Aston? Ne l'avons-nous pas continué dans ses fonctions pour prouver à l'Espagne que nous voulions maintenir des relations amicales avec elle? Mais, dit le noble lord, vous avez manqué d'énergie et compromis l'indépendance de l'Espagne. Je réponds que l'indépendance d'une nation ne peut être soutenue par l'appui donné à tel ou tel parti par un gouvernement étranger, et qu'un gouvernement qui, pour se maintenir, aurait besoin de l'intervention de troupes étrangères, ne serait pas le gouvernement d'un état indépendant.

TURQUIE.

Nous recevons aujourd'hui le *Journal de Constantinople* à la date du 11 et du 16 juillet.

Celui du 11 contient les nouvelles suivantes :

« L'arrivée de S. Exc. Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, a donné, ainsi qu'on s'y attendait, un nouveau mouvement aux affaires. La plupart de celles qui avaient dû être ajournées pendant son absence ont déjà été reprises; elles sont poussées avec beaucoup d'activité, et les relations de la Sublime-Porte avec les missions étrangères, un moment ralenties, ont repris leur ancien cours.

« Le cabinet ottoman s'occupe sérieusement des moyens de hâter autant qu'il est en lui la solution de la question persane. Une réunion extraordinaire du conseil, à laquelle n'ont assisté que les ministres et les grands dignitaires de l'état, a été tenue dimanche à la Sublime-Porte, à l'effet de délibérer sur ce sujet important. Nous croyons pouvoir affirmer que les délibérations qui y ont été prises sont de nature à accélérer la fin de cette affaire.

« Le conseil privé qui a eu lieu samedi, à la suite du conseil hebdomadaire, a eu encore trait aux affaires de Serbie et à l'examen des divers documents qui ont accompagné la nouvelle de la réélection du prince Alexandre.

« On ne doute nullement que Sa Hautesse ne sanctionne le choix de la nation serbienne; c'est dans ce sens du moins qu'est, dit-on, rédigé le

rapport du cabinet au sultan, et on s'attend à ce que le *berat* impérial soit expédié au premier jour. »

— En vertu d'un *firman* impérial en date du 6 juillet, S. Exc. Omer-Pacha, gouverneur de Salonique, a été nommé gouverneur de Konieh, en remplacement de S. Exc. Ibrahim-Pacha, qui passe au gouvernement de Salonique.

— S. Exc. M. le comte de Sturmer, intendant d'Autriche près la Sublime-Porte, est arrivé hier à Constantinople avec M^{me} la comtesse de Sturmer, de retour d'un congé de près d'une année qu'il a passé en Europe. S. Exc. était accompagnée de M. le comte Cavriani, chambellan de S. M. l'empereur, et de M. Wickerhauser, attaché à l'internonciature.

ILE DE RHODES, 3 juillet. — S. Exc. Hassan-Pacha, notre nouveau gouverneur, est arrivé hier à midi dans cette île, où il a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang et au poste élevé où l'a appelé la confiance du sultan. Les drogman des divers consulats sont allés le complimenter aujourd'hui, en attendant que MM. les consuls lui fassent leur visite officielle, ce qui aura lieu aussitôt après la publication de son *firman* de nomination.

Un bateau pirate vient de signaler sa présence dans nos eaux par le meurtre et le pillage. Les dix-huit ou vingt forbans qui le montent ont fait une descente sur la côte, près du golfe de Boudroum, et ont égorgé sept individus qui se rendaient dans un village voisin pour y faire quelques achats.

ANDRINOPLE, 6 juillet. — Il est encore arrivé ces jours passés plusieurs bataillons d'infanterie, et l'on calcule qu'il y a jusqu'à présent environ 12,000 hommes à la caserne de Sirikmeidan. Quoique fort vaste, cet édifice ne pourra guère contenir au-delà de 1,000 hommes encore; aussi, par ordre de S. Exc. Mirza-Saïd-Pacha, quelques khans ont été réparés et disposés pour servir de logement aux troupes qui sont dirigées sur Andrinople. On attend demain un régiment de cavalerie.

Le numéro du 16 juillet donne les détails qui suivent et qui ne manquent pas d'importance :

« Un nouvel incident, dont on ignore au juste la nature, vient de retarder encore la conclusion définitive de la question de Serbie. Mardi dans l'après-midi, un courrier extraordinaire, venant de Saint-Petersbourg, est descendu à l'ambassade de Russie, et, peu de temps après, M. le prince Handjeri, premier interprète de cette mission, s'est rendu auprès de S. Exc. Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, avec lequel il a eu une entrevue secrète.

« Le lendemain, S. Exc. M. de Titoff, envoyé de Russie, a eu lui-même une conférence assez longue avec Rifaat-Pacha à la maison de campagne de ce ministre. Rien n'a transpiré dans le public sur le véritable motif des communications qui ont eu lieu. Néanmoins on a de fortes raisons de penser qu'elles avaient trait aux affaires de Serbie.

« Jeudi, un conseil extraordinaire a été tenu à la Sublime-Porte sous la présidence de S. A. le grand-visir, et s'est prolongé fort avant dans l'après-midi. On dit que cette réunion avait pour objet spécial la question de Serbie et l'examen des communications faites au cabinet ottoman par la mission de Russie.

« Quelle que soit la nature du nouvel incident qui paraît s'être élevé, la sagesse et l'expérience des hommes d'état qui dirigent les affaires de l'empire sont assez connues pour qu'il soit permis d'assurer d'avance qu'il n'aura pas de suites fâcheuses et qu'ils sauront prévenir à temps toute complication.

« Le conseil hebdomadaire a été tenu hier; il a été suivi d'une réunion ministérielle qui s'est prolongée jusqu'à la nuit. »

— Une estafette arrivée ces jours derniers de Perse à l'ambassade anglaise a apporté des dépêches de Téhéran en date du 22 juin, annonçant que la veille le schah était parti à l'improviste à la tête d'un petit corps d'armée et d'un parc d'artillerie de trente pièces de canon. On prétendait que le schah se rendait aux bains situés près de Rescht; mais cela paraissait peu vraisemblable, et on était plutôt porté à croire qu'il avait quitté sa capitale pour se soustraire aux fréquentes représentations qui lui étaient adressées par MM. les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie au sujet de la question turque.

M. le colonel Schiel, envoyé de S. M. britannique, se disposait à se mettre en route le 23 pour aller rejoindre le schah, et M. le comte de Medem, envoyé de Russie, devait partir pour la même destination le 24.

On a appris par cette même occasion la mort du schah de Hérat et la prise de Khiva par le khan de Boukara à la suite de plusieurs victoires successives.

— On écrit de l'île Santorin, à la date du 26 juin, que le 13 du même mois il y a eu dans cette île, pendant la messe, une secousse de tremblement de terre assez forte pour renverser le saint-sacrement. Plusieurs autres secousses avaient eu lieu avant le 13. On ressentait un mouvement continu d'oscillation si prononcé que plusieurs habitants éprouvaient les mêmes effets que produit le mal de mer. Le volcan sous-marin de cette île menace de reprendre son activité. Tous les habitants sont dans la

consternation. Les oscillations continuent. Quel sort est réservé à cette île qui sortit du sein des flots à la suite d'une éruption volcanique?

INDES.

Ainsi qu'on le verra plus bas, les nouvelles des Indes et de la Chine n'offrent plus l'intérêt dramatique qui s'y attachait quand une armée anglaise disparaissait sous les *meiges* de Kaboul et nement des Indes s'occupe de la pacification du Sincinde; le traité de paix s'exécute en Chine, et les sommes imposées sont fidèlement versées par les Chinois.

BOMBAY, le 19 juin 1843. — Le Sincinde est toujours tranquille. Il n'y a point eu de rencontre entre nos troupes et les insurgés, dispersés pour le moment; mais ils parlent de se rassembler en plus grand nombre, et d'un jour à l'autre nous pouvons être attaqués. Schwan est aujourd'hui occupé par les troupes de Bombay qui se trouvaient en dernier lieu à Sukkur; cette position est défendue par des Bengales. Le camp d'Hydrabad est ravagé par les fièvres; six officiers sont morts depuis un mois. Sir Ch. N. Kurrachee est toujours tranquille, et la santé y est parfaite. Bien que nous dans ce moment, la ligne à travers le désert est restée ouverte. Les lettres par cette voie mettent à peu près dix-huit jours pour arriver. A Bundelcund, et généralement sur les frontières au nord-ouest, tout est paisible. Lord Ellenborough est parti d'Agra, se rendant à Calcutta; le public est toujours fort mécontent de son administration et de sa conduite personnelle. Dost-Mohammed, arrivé à Kaboul sans rencontrer aucun obstacle, a sévères contre ses ennemis. Les nouvelles de l'Afghanistan sont de vieille date et d'une authenticité douteuse. Les rapports qui annonçaient quelque événement probable avec le Punjab sont tout-à-fait oubliés.

Les troubles qu'on avait prévus à Gwalior ont éclaté. On se rappelle que Rao-Scindia étant mort sans enfants au mois de février passé, lord Ellenborough permit à sa veuve, vénérable femme de douze ans, d'adopter un héritier de ce territoire qui rapporte quatre millions, le plus grand dans son étendue après celui appartenant à la compagnie des Indes. Avec cette considération qu'on pouvait attendre de son sexe et de son âge, cette dame respectable a porté son choix sur un vieillard de trois ans plus jeune qu'elle. Sans cette permission de lord Ellenborough, Gwalior, d'après la loi mahométane, serait tombé à la compagnie des Indes, représentant le roi de Delhi.

Un ministre chargé de surveiller le prince (un enfant âgé de neuf ans) et de diriger les affaires du pays pendant sa minorité vient d'être exilé de la ville par une troupe d'insurgés; ils se sont emparés de l'enfant royal et gouvernent eux-mêmes. L'insurrection a éclaté le 4 du mois de juin. Les colonels Jacobs, Baptiste et Secunder, à la tête de six régiments rebelles et de vingt-quatre canons, ont assiégé le ministre dans sa propre résidence, et lui ont ordonné de quitter la ville, si lui et tous les siens ne voulaient être tués.

CHINE.

Nos dates de la Chine vont jusqu'au 16 avril, mais les lettres et les journaux ne donnent aucune nouvelle intéressante. Le bruit courait que notre envoyé était malade. Il était parti, se dirigeant vers le nord, dans le but de conclure un arrangement définitif relativement au tarif. La piraterie sur les côtes avait toujours lieu très-fréquemment; mais en résumé le pays était tranquille et les esprits mieux disposés qu'auparavant. On disait que les dépêches apportées par le colonel Malcolm annonçaient à sir Henry Pottinger que le gouvernement était très-satisfait de sa conduite. Ce ministre n'est plus en butte à la critique, et peu d'hommes, avec une responsabilité si grande et si compliquée, ont aussi bien réussi à gagner l'affection générale sans transiger avec aucun de leurs devoirs.

On disait à Canton que Keying avait été nommé comme successeur d'E-lejoo au poste de commissaire impérial, mais la nouvelle n'était pas confirmée. La somme de 500,000 talaris devait être payée aux créanciers anglais des hongs de Kingqua, Mohqua, etc.

ITALIE.

Des lettres particulières reçues de Naples ces jours-ci ne paraissent pas beaucoup croire aux bénéfices que doit donner à leur pays le traité de commerce qui a été signé à Naples. On dit que ce traité n'aura d'effet qu'à condition que l'Angleterre réussira dans ses négociations avec la France, résultat peu probable à présent. La concession faite par elle dans son tarif pour quelques articles d'importation de Naples laisse peu de place pour de nouvelles sollicitations.

Le gérant responsable, B. MURAT.

A louer.

LES MOULINS DE SAINT-REMY,

Près Montbard, département de la Côte-d'Or.

Ces moulins, qui se composent de six paires de meules, dont cinq à l'anglaise, sont situés entre la route royale de Paris à Genève et le canal de Bourgogne; cent mètres au plus les séparent de ce canal, et ils ne sont pas éloignés de la route royale de plus de deux cents mètres.

Ces moulins sont pourvus d'une maison de maître avec toutes ses dépendances et de tous les magasins nécessaires à leur exploitation.

Une pièce de terre d'environ deux hectares, située entre les moulins et la route royale, fait partie de la location.

Les propriétaires s'entendent avec les fermiers pour apporter au mécanisme les changements qui seraient reconnus nécessaires.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, aux propriétaires, MM. Charles Humbert, à Quincy-le-Vicomte, près Montbard; Jacques Palotte et de Monicault, à Tonnerre. (2167)

A louer de suite ou à la Noël.

APPARTEMENTS composés chacun de cinq pièces fraiches, meublés, agencés, parquetés et plafonnés, quai de la Charité, n. 152.

S'adresser au premier étage, tous les jours depuis trois heures jusqu'à sept heures précises du soir. (2163)

PRESSOIR à sphéroïde.

PAR BREVET D'INVENTION.

Le sieur BAIL, mécanicien à Vaise, route de Bourgogne, à la Grande-Clair, prévient les amateurs de pressoirs qu'il a actuellement chez lui un pressoir à *conche mobile* avec cuve grillée en tôle. (Cette cuve est destinée à contenir le marc.) La pression se fait d'un seul coup, sans recoupe.

Les personnes qui voudront voir ce pressoir pourront s'adresser au sieur Bail avant le 12 août, époque à laquelle il sera conduit à sa destination. (2071)

AVIS

M. DURAND, CHOCOLATIER, rue du Bois, n. 40, à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui font usage de chocolat que l'on trouve chez lui un assortiment de bon chocolat de santé à des prix très-modérés, et aussi les sirops et lit queurs en gros et en détail. (929)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (7148)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de *précaution*. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delange, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8317)

DU AU 10 1^{er} AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à SIX heures du matin. (7143)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blémorrhagiques, pertes ou fluxions blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'**EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE** et la **POUDRE DIURÉTIQUE**, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

AVIS.

On demande, rue de l'Hôpital, n. 37, au 2^e, UN JEUNE HOMME de quatorze à quinze ans pour être employé dans un bureau.

S'y adresser.

(2072)

A DATER DU 1^{er} AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours pairs à 6 heures du matin.

(7310)

PHARMACIE LARDET,

Place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

Dépôt général de toutes les Spécialités brevetées de Paris.

Instruments en caoutchouc, Appareils pour l'allaitement, Clysempes, Clysoirs, Urinaux, Bandages et Cornets acoustiques de tous les systèmes. — Eaux minérales et artificielles de la France et de l'étranger. Expéditions et remises d'usage pour les demandes en gros. (8484)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puils-Gaillet, 7.

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7098)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.